

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DU COMITÉ EXÉCUTIF NUMÉRO 2-3**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2024, le comité exécutif de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 2-3 intitulé :

*Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif afin d'amender les délégations de pouvoirs de la direction générale et de la trésorerie.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat